

Conseil d'administration

MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017

Projet de procès-verbal

Etaient présents :

Représentants de la catégorie 1

Philippe Durance, Soizic Wattinne, Bertrand Abraham, Minna Nordström, Anne Nougier, David Seguin, Philippe Cavelier, Muriel Pochard

Représentants de la catégorie 2

Sandrine Javelaud, Jacques Bahry, Jean-Luc Delpeuch

Représentants de la catégorie 3

Xavier Roy

Représentants de la catégorie 4 A

Saïda Guellati-Khelifa

Représentants de la catégorie 4 B

Frédérique Even-Horellou, Patrick Dalion

Représentants de la catégorie 5

Dominique Engel

Représentants de la catégorie 6

Nicolas Ferrand de la Conte, Hadrien Maury-Casalta, Naïma Adassen-Bouhadjar

Etaient excusés :

Christine Néau-Leduc, Hélène Sirven, Marilyne Laplace, Mireille Faugère, Sandrine Javelaud, Xavier Cachard, Faten Hidri, Marie-Christine Lemardelay, Julie Joly, Alain Bauer, Dominique Roux-Rossi, François Guy Trébulle, Sandra Laugier, Maxime Schirrer, Jean-Marc Lehu, Anne d'Orazio, Catherine Robin, Louisa Cherif-Ouazani, Jean-Marc Clement, Passynia Luwansangu-Mondo, Margaux Aldebert, Maxime Durif, Alexandre Gourlain

Invités présents :

Alice Chitrakar, Astride Brandt-Juan, Marie-José Brigaud, Clotilde Ferroud, Philippe Dedieu, Bendicht Weber, Hugues Brunet, Serge Gadbois, Mathilde Boulay

ORDRE DU JOUR

I.	Budget rectificatif n°2.....	3
II.	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 juin 2017 ;.....	4
III.	Adoption du Règlement intérieur.....	4
IV.	Adoption de la nouvelle version du protocole d'accord avec Paris 1.....	5
V.	Modalités de calcul pour les contributions des membres.....	5
VI.	Questions Adoption des statuts du Collège doctoral HESAM université	6
VII.	Réunion d'information ERC HESAM UNIVERSITE	7
VIII.	Questions diverses.....	8

La séance est ouverte.

Le Président du conseil d'administration informe les membres du Conseil d'administration des évolutions suivantes :

- Marc Girard, de l'INED, est remplacé par Muriel Pochard ;
- Charlotte Lannoy-Muyard, de l'Ecole du Louvre, est remplacée par Soizic Watinne ;
- Alexandre Rigal, de l'ENSAM, est remplacé par Bertrand Abraham
- Anne Barbera (élue UNSA), est remplacée par Jean-François Clément suite à son départ de Paris 1.

Il signale que les membres suivants ont fait part d'un pouvoir :

- Hélène Sirven donne pouvoir à Soizic Watinne ;

D'autres pouvoirs ont été remis en blanc. Ils ont été distribués de la façon suivante :

- Xavier Cachard donne pouvoir à Anne Nougulier ;
- Faten Hidri donne pouvoir à Jacques Barhy ;
- Marilyne Laplace donne pouvoir à Philippe Durance ;
- Dominique Roux-Rossi donne pouvoir à
- Jean-François Clément donne pouvoir à Dominique Engel
- François-Guy Trebulle donne pouvoir à Frédérique Even-Horrelou
- Marie-Christine Lemardeley donne pouvoir à Patrick Dalion ;
- Jean-Marc Lehu donne pouvoir à.

L'ordre des points prévus à l'ordre du jour est modifié, le point concernant le budget rectificatif nécessitant un quorum physique est traité en premier lieu.

I. Budget rectificatif n°2

Hugues Brunet détaille le budget rectificatif n°2.

Pour l'année 2017 et de façon globale, le budget primitif est construit sans prendre en compte aucune recette sur appel à projets non encore notifiée. Les autres recettes notifiées et les dépenses qu'elles permettront seront prises en compte par des budgets modificatifs, au fur et à mesure de l'année.

Le budget 2017 se décompose comme suit :

Pour ce qui concerne les Recettes :

AUGMENTATIONS :

- ✓ *Recettes diverses* : Refacturation copies structures hébergée, remises commerciales, ... ;
- ✓ *Subvention MESR pour projet remporté* : « Projet Idex Int Bureau Mobilité Cote d'Ivoire » pour 28 000 €
- ✓ *Reporting final PNM* : Dans le cadre de la finalisation du projet PNM et de la production des relevés de dépenses finaux par les établissements, il est apparu des trop perçu :
- *CNAM pour 43 652,72 €*

DIMINUTION :

- ✓ *Refacturation des locaux* : Le budget rectificatif n°1 2017 avait prévu une refacturation à hauteur de 81 660,84 €, il apparaît qu'en exécution cette refacturation ne s'élèvera qu'à hauteur de 59 305,44€. Ce qui entraîne une diminution de recettes de 22 355,40 €.

Pour ce qui concerne les Dépenses :

AUGMENTATIONS :

- *Fonctionnement* : Deux actions sont impactées par cette augmentation
 - o Fonctionnement général : Augmentation de 24 138 € en raison d'un appel de charge exceptionnelles (facturation de taxes sur les bureaux et ordures ménagères non imputées sur 2015-2016-2017) de la part du bailleur.
 - o Action dev européen et international : Augmentation de 28 000 euros correspondant à l'ouverture des crédits pour le « Projet Idex Int Bureau Mobilité Cote d'Ivoire ».
- *Personnel* :
 - o Fonctionnement général : Prolongement du contrat du directeur du développement pour 58 491,12 € coût chargé.

Impact sur les réserves :

Le présent Budget rectificatif n°2 pour l'exercice 2017 abouti à un prélèvement du fonds de roulement de 15 670,62 €

Operations pour compte de tiers

Pour ce qui concerne :

- ✓ Le solde de l'opération Campus : réhabilitation du cours Désormes (CNAM) : 333 500 €

Le budget rectificatif numéro 2 est approuvé à l'unanimité (une abstention).

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 juin 2017 ;

Le procès-verbal du conseil d'administration du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité (une abstention).

III. Adoption du Règlement intérieur

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, par courrier en date du 24 juillet 2017, a adressé à la COMUE HESAM Université une version amendée du protocole d'accord transactionnel se traduisant par l'ajout d'un nouvel article 3 :

Article 3

A compter du retrait de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne de la Comue et à l'avenir, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'engage à ne plus utiliser l'acronyme HESAM ni la formule développée l'accompagnant, dans aucun de ses partenariats et actions et sur aucun de ses supports, notamment de communication, sur le territoire national et à l'étranger. Pour sa part, HESAM s'engage à ne plus utiliser ni faire référence au terme « Sorbonne » dans aucun de ses partenariats et actions et sur aucun de ses supports, notamment de communication, sur le territoire national et à l'étranger. La Cornue continuera seulement d'utiliser l'acronyme HESAM qu'elle pourra accompagner d'une formule développée faisant référence à un autre signifiant excluant le terme Sorbonne.

Jacques Barhy déplore l'attachement au terme « université » dès lors que HESAM n'en a plus parmi ses membres.

Sandrine Javelaud précise que conserver le terme « université » est indispensable notamment pour des questions de visibilité.

Frédérique Even-Horellou ajoute qu'il doit être pensé au sens international du terme et non au sens académique.

Par ailleurs, **Sandrine Javelaud** précise que le terme Sorbonne se réfère à une histoire et non à un lieu, il n'appartient donc à personne.

Aussi, sur la base de la version du règlement intérieur de la COMUE HESAM Université, adoptée le 23 mars 2016, les modifications suivantes sont proposées :

- Suppression : Conformément à l'article 23 des statuts, le présent règlement intérieur est adopté par le conseil d'administration en exercice dans un délai de trois mois à compter de la publication des statuts.
- Ajout : Le nom d'usage de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel est « HESAM Université », sans formule développée.

En conformité avec les statuts de l'établissement et les termes du Décret n°2016-1233 du 19 septembre 2016 modifiant le décret 2015-1065 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « HESAM Université », l'appellation utilisée pour les actes officiels de l'établissement demeure « Hautes Ecoles Sorbonne Arts et Métiers » dite « HESAM Université ».

Ces modifications du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité (une abstention).

IV. Adoption de la nouvelle version du protocole d'accord avec Paris 1

Sur la base du nouveau règlement intérieur de HESAM Université, adopté au point IV, il est proposé aux administrateurs les modifications suivantes du protocole d'accord transactionnel :

- Suppression : De l'article 3 modifié
- Ajout : Dans les visas : Vu la délibération du Conseil d'administration en sa séance du 13 septembre 2017 qui adopte le nom d'usage « HESAM Université » sans formule développée,

La nouvelle version du protocole d'accord transactionnel est approuvée à l'unanimité (une abstention).

V. Modalités de calcul pour les contributions des membres

Hugues Brunet présente les nouvelles modalités de calcul des contributions des membres. A compter du budget 2017, la contribution de chacun des membres (fondateurs, associés et affiliés) se calcule comme suit :

	Membre	Fondateur	Associé	Affilié
Groupe 1 :	Budget > 75 M€	90 000,00 €	Contribution = 50% de la contribution de membre fondateur	Contribution = 33% de la contribution de membre fondateur
Groupe 2 :	25<Budget<75 M€	40 000,00 €		
Groupe 3 :	5<Budget<25 M€	10 000,00 €		
Groupe 4 :	Budget <5M€	2 500,00 €		

La contribution des membres est approuvée à l'unanimité (une abstention).

VI. Questions Adoption des statuts du Collège doctoral HESAM université

Le Président du conseil d'administration détaille la méthode de travail qui a permis d'aboutir à ces statuts. La création d'un Collège doctoral HESAM Université est un des jalons du contrat de site à mettre en place avant la fin de l'année 2018. Aussi, trois réunions portant sur cette question se sont tenues, lors desquelles les statuts ont été travaillés. A noter que dès la sortie de Paris 1 HESAM comptera deux écoles doctorales, l'école doctorale Abbé Grégoire du CNAM et l'école doctorale sciences et métiers de l'ingénieur de l'ENSAM.

Le prochain Conseil d'administration se tenant le 22 novembre et dans la perspective de la visite du HCERES prévue du 7 au 9 novembre, l'examen des statuts se fait exceptionnellement dans l'ordre suivant :

- conseil d'administration
- conseil des membres
- conseil académique

En fonction des avis du conseil des membres et du conseil académique, les statuts seront à nouveau examinés pour une seconde lecture lors du prochain conseil d'administration.

Clotilde Ferroud précise que l'intérêt d'un collège doctoral est de faire vivre la communauté et d'y intégrer les Ecoles d'art et design, demandeuses d'écoles doctorales et d'encadrement de leurs doctorants. Les établissements vont pouvoir travailler tous ensemble et réfléchir aux meilleures formes de doctorats à proposer pour tous les doctorants de la communauté.

Le doctorat HESAM sera préparé dans un des établissements de la COMUE, pour le moment sous la codirection des deux directrices des écoles doctorales actuelles.

Le Président du Conseil d'administration relève la nécessité d'inclure le CNRS page 2, et demande que le projet de statuts soit modifié dans ce sens, avec un siège supplémentaire pour le CNRS, et six représentants de chaque école doctorale. Ceci est d'autant plus important que le CNRS vient d'informer officiellement sa volonté de choisir HESAM Université parmi les regroupements au sein desquels il souhaite se maintenir.

Philippe Cavalier, confirme cette information et approuve la proposition de modification faite par le Président.

Soizic Wattinne souscrit à l'intérêt qu'apporterait le collège doctoral HESAM mais émet une réserve, car l'école doctorale d'histoire de l'art sera absente du Collège après le départ de Paris 1, et cela représente une difficulté pour l'Ecole du Louvre.

David Seguin souscrit à cette réserve concernant l'INP.

Le Président du Conseil d'administration met en avant que l'intégration de l'ensemble des équipes de recherche de Paris la Villette dans le collège doctoral permettra de construire un potentiel d'encadrement

doctoral en matière d'histoire de l'art et de sciences du patrimoine. Le Collège doctoral devra concevoir une politique de recrutement permettant d'adapter la capacité d'encadrement aux besoins. Il souligne également qu'en histoire de l'art comme dans le domaine des sciences du patrimoine, l'encadrement mobilise largement les sciences de l'ingénieur et le numérique. Les profils interdisciplinaires ou hybrides étant largement valorisés dans ces domaines.

Clotilde Ferroud précise que, s'il est difficile d'ouvrir une spécialité d'histoire de l'art au sein des deux ED existantes, l'ouverture de nouvelles disciplines pourra se faire dans le cadre de la COMUE et de son collègue. L'intérêt de la formation doctorale est aussi d'apporter à un doctorant une ouverture vers un domaine qui n'est pas le cœur de sa discipline.

Le Président du Conseil d'administration évoque la reconnaissance de parcours métiers qui seraient reconnus par le collège doctoral, ainsi que les possibilités offertes par le principe de « co-encadrement » entre un HDR et un professionnel reconnu, ainsi que les « codirections » entre deux équipes de recherche, ou les « cotutelles » avec un autre collège doctoral.

Les statuts du Collège doctoral HESAM université sont adoptés à l'unanimité (3 abstentions).

VII. Réunion d'information ERC HESAM UNIVERSITE

HESAM Université organise le 10 octobre prochain une réunion d'information sur les financements du Conseil Européen de la Recherche (ERC). L'ERC soutient des chercheurs talentueux du monde entier et dans tous les domaines de recherche. C'est un programme "scientifique blanc" dédié à la recherche exploratoire, dont l'unique critère de sélection est l'excellence scientifique.

L'objectif ?

Cette réunion, organisée par le réseau Europe d'HESAM Université, permettra aux participants d'acquérir une connaissance générale du programme, d'en comprendre les objectifs et ses modalités de fonctionnement et de pouvoir ainsi le mobiliser en temps voulu.

Différents points de vue seront représentés afin de donner une vision complète des problématiques clés :

le Point de Contact National,

les personnels d'appui au sein des organismes,

des lauréat.e.s et des expert.e.s évaluateur.rice.s.

Pour qui ?

La réunion est ouverte en priorité aux personnels des membres d'HESAM Université. Elle s'adresse :

À tout.e chercheur.euse, quel que soit son niveau, souhaitant s'informer sur le fonctionnement du programme ERC, indépendamment de la préparation d'un projet.

Aux responsables de labo, responsables de gouvernance scientifique au sein d'un organisme, ayant un rôle d'animation stratégique de la recherche ou d'encadrement qui souhaitent connaître les possibilités offertes par le programme pour leur organisme.

Aux ITA des services d'appui à la recherche et chargé de l'aide au montage de projet.

VIII. Questions diverses

Point d'information HCERES :

La visite de site du HCERES aura lieu du 7 au 9 novembre 2017. Une réunion préparatoire se tiendra le 26 octobre 2017, avec toutes les personnes auditionnées.

Le document d'orientation stratégique sera remis le 21 septembre 2017, au sein duquel la recherche et la formation n'ont pas été dissociées, conformément à nos 4 champs stratégiques qui concernent à la fois la formation et recherche. Ce document sera croisé avec les documents d'orientation stratégique déposés par les établissements.

La séance est levée à 12h00